

CONSEIL MUNICIPAL

Législature 2025 – 2030

Procès-verbal

de la séance du mardi 23 juin 2026

M. Howard NOBS, Président

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 juin 2026
20h00 - Salle du Conseil municipal

2025 - 2030
05

PROCÈS-VERBAL

Présents	M. Howard NOBS, Président, M. Claude ANGELOZ (PLR), M. Nicolas AUBERT (LED), M. Mathieu BEER (SOCIALISTES), Mme Katia BENTO PINTO (SOCIALISTES), Mme Béatrice BESSE (PLR), M. Pierre BLEIKER (VERT.E.S), M. Cédric BRINER (VERT.E.S), M. Gilles-Olivier BRON (PLR), Mme Mélinda BUNTSCHU (VERT.E.S), Mme Manon CARNINO (SOCIALISTES), M. Thierry CERUTTI (MCG), M. Denis CHIARADONNA (SOCIALISTES), M. Léo DUNKEL (SOCIALISTES), M. Rui (Patrick) FERREIRA (UDC), Mme Arlinda GAXHERRI (MCG), Mme Diane (Roselyne) GRABER (LED), M. Etrit GRAINCA (MCG), M. Xhavit ISLAMI (LED), M. Thibaut JOTTERAND (SOCIALISTES), Mme Barbara LANZILAO (VERT.E.S), M. Yves MAGNIN (CENTRE-VERT-LIBÉRAUX), M. Pablo MARIN (SOCIALISTES), M. Johan MARTENS (SOCIALISTES), Mme Josette MARTENS (SOCIALISTES), Mme Leila MÜLLER (CENTRE-VERT-LIBÉRAUX), M. Daniel NOËL (UDC), M. Yves OBERSON (UDC), Mme Ana ROCH (MCG), M. Djawed SANGDEL (LED), M. Eron SELIMI (MCG), Mme Magdalena SOWINSKA (VERT.E.S), Mme Emina SULJIC (SOCIALISTES), M. Pierre TERRY (PLR), Conseillers municipaux
Excusés	Mme Anabela FRAGA (MCG), Mme Hélène PIGUET MARTENET (UDC), Mme Egzona SHURDHANI (JAHJJI) (MCG), Conseillères municipales, M. Martin STAUB (SOCIALISTES), Maire
Assistent	MM. Gian-Reto AGRAMUNT (PLR) et Mathias BUSCHBECK (VERT.E.S), Conseillers administratifs, M. Michel BUERGISER, Secrétaire général, Mmes Lara BRINER et Nastassia LECOCQ, secrétaires

Ordre du jour

SEANCE PUBLIQUE : 20H15	2
1. PRESTATION DE SERMENT DE MME STÉPHANIE ROSSI, CONSEILLÈRE MUNICIPALE, EN REMPLACEMENT DE M. YVES OBERSON, DÉMISSIONNAIRE	4
2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 MAI 2026	4
3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL	5
4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF	5
6. RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ	7
6.A) CRÉDIT D'ÉTUDE ET DE RÉALISATION DE CHF 1'200'000.00 TTC POUR DES AMÉNAGEMENTS CONTRIBUANT À LA LUTTE CONTRE LES ÎLOTS DE CHALEUR DANS LES ÉCOLES DE CHÂTELAINE, VERNIER-PLACE ET BOURQUIN (DA 040 – 26.05) (M. MARTENS, RAPPORTEUR)	7
7. RAPPORTS DE LA COMMISSION DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION	11
7.A) PRÉSENTATION DU SERVICE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION : ENJEUX ET RÉORGANISATION (M. MARTENS, RAPPORTEUR D'INFORMATION)	11
7.B) PRÉSENTATION DE LA POLITIQUE CULTURELLE 2026-2030 (M. MARTENS, RAPPORTEUR D'INFORMATION)	14
8. RAPPORTS DE LA COMMISSION DES SPORTS	16
8.A) PRÉSENTATION DU SERVICE DES SPORTS (M. DUNKEL, RAPPORTEUR D'INFORMATION)	16
8.B) CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 148'000.00 DESTINÉ À LA RÉFECTION DES TERRAINS 7, 8 ET 9 DU TENNIS DE VERNIER (DA 041 – 26.05) (M. DUNKEL, RAPPORTEUR)	17
16. NOMINATION DES PRÉSIDENT-E-S, VICE-PRÉSIDENT-E-S ET SUPPLÉANT-E-S DES LOCAUX DE VOTE DE 2026	19

SEANCE PUBLIQUE : 20H15

La séance publique est ouverte sous la présidence de M Howard NOBS.

M. NOBS, Président : Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, il est 20h15.

Je déclare ouverte la partie publique de cette séance.

Je salue les Conseillers administratifs présents, M. le Secrétaire général, nos secrétaires, les représentants des médias sans oublier le public présent dans la salle.

Y a-t-il des personnes à excuser ?

Mme ROCH, vous avez la parole.

Mme ROCH : merci M. le Président.

Je voulais excuser Egzona SHURDHANI qui, par sa grossesse, ne peut pas venir ce soir au vu de la canicule.

M. NOBS, Président : merci Mme ROCH.

Toute notre amitié pour la suite de sa grossesse.

M. NOËL, vous avez la parole.

M. NOËL : merci M. le Président.

Je voulais excuser Mme PIGUET MARTENET qui est partie en urgence.

M. NOBS, Président : merci M. NOËL.

Mme MARTENS, vous avez la parole.

Mme MARTENS : merci M. le Président.

Est-ce que vous-même et les autres membres du Conseil municipal peuvent parler un peu plus fort dans leur micro, étant donné le bruit des ventilateurs ?

M. NOBS, Président : merci pour votre suggestion, Mme MARTENS.

Il n'y a pas d'autres prises de parole.

Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, vous n'êtes pas sans ignorer que le degré d'alerte canicule a été relevé au degré 4 sur 5, que nous nous trouvons dans les combles, que des températures élevées peuvent porter atteinte à la santé et que le danger lié à la canicule ne doit pas être sous-estimé.

Considérant cela, le Bureau vous propose de traiter des points de forme ou ayant un impact sur la population, soit les points 1) à 4), les points 6) à 8) et le point 16) relatif aux locaux de vote de notre ordre

du jour. D'ailleurs, je prierai de faire circuler la feuille ... elle est en train de circuler, c'est très bien. Je prierai les personnes de la signer.

Le Bureau vous propose de lever la séance une fois les points précités traités.

Je vais céder la parole à M. BRON.

M. BRON : merci M. le Président.

J'ai cru comprendre que vous vouliez sauter le point 5). Pour moi, c'est un sujet qui peut être traité ce soir. Certes, il y a deux rapports mais les fronts sont assez clairs et je pense qu'il n'y aura pas beaucoup de discussions.

M. NOBS, Président : merci M. BRON.

M. FERREIRA, vous avez la parole.

M. FERREIRA : merci M. le Président.

Je suis d'accord avec vous sauf que j'aimerais traiter le point 13A), soit la motion concernant les piscines municipales et la résolution concernant l'école de l'Étang car je pense que cela ne ferait pas de sens de présenter cela après les vacances scolaires.

M. NOBS, Président : merci M. FERREIRA.

Je rappelle la proposition qui vous est faite. Elle consiste à voter des points qui impacteront la population.

La question des Suppléants, non qu'elle soit inintéressante a été laissée de côté parce qu'elle concerne notre pratique interne et qu'elle n'impacte pas vraiment la population.

M. CERUTTI, vous avez la parole.

M. CERUTTI : le Bureau a pris une décision. Dont acte. Vous êtes l'autorité suprême de ce Parlement, c'est donc à vous de décider.

Vous avez décidé de prendre la décision de voter le programme que vous avez présenté. Nous nous y tenons.

J'entends les remarques de l'UDC et du PLR. Ce n'est pas la question.

Moi, je demande une réunion des Chefs de groupe et du Bureau et on réfléchit à cela clairement. Je rappelle quand même que, dans les groupes, ce sont les Chefs de groupe qui décident et pas les individus au sein de ce Parlement.

Merci.

M. NOBS, Président : merci M. CERUTTI.

Je vais donc vous soumettre cette proposition de modification de l'ordre du jour.

Le Bureau vous propose une modification de l'ordre du jour – ordre du jour que vous avez tous pu consulter sur CMNET – ainsi formulée : nous traiterons les points 1) à 4) et les points 6) à 8) ainsi que le point 16) relatif aux locaux de vote car nous devons préparer avec le SVE le scrutin du 27 septembre 2026.

Une fois ces points traités, la séance est levée.

Est-ce que c'est clair ainsi ? Merci.

Celles et ceux qui acceptent la proposition de modification de l'ordre du jour votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent. Le vote est lancé.

La proposition de modification de l'ordre du jour est acceptée par 30 OUI (10 SOCIALISTES, 5 VERT.E.S, 2 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 5 MCG, 3 LED, 3 PLR, 2 UDC) et 1 NON (1 PLR).

M. NOBS, Président : nous passons au point suivant de l'ordre du jour.

1. PRESTATION DE SERMENT DE MME STÉPHANIE ROSSI, CONSEILLÈRE MUNICIPALE, EN REMPLACEMENT DE M. YVES OBERSON, DÉMISSIONNAIRE

M. NOBS, Président : l'ordre du jour appelle la prestation de serment de Mme Stéphanie ROSSI, première viennent-ensuite sur la liste n°6, en remplacement de M. Yves OBERSON.

Je prie l'Assemblée de bien vouloir se lever pour cette prestation de serment.

L'Assemblée se lève.

Mme ROSSI, à la lecture de la formule du serment, vous voudrez bien lever la main droite et dire « je le jure » ou « je le promets ».

Le Président lit la formule de serment.

Mme ROSSI : je le jure.

M. NOBS, Président : merci Mme ROSSI.

Nous prenons acte de votre serment et vous souhaitons la bienvenue au sein de notre Délibératif. Vous pouvez vous rasseoir.

L'Assemblée applaudit.

M. NOBS, Président : nous passons au point suivant de l'ordre du jour.

2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 MAI 2026

M. NOBS, Président : vous avez toutes et tous lu ce procès-verbal sur CMNET.

Nous pouvons lancer le vote.

Celles et ceux qui acceptent le procès-verbal du 26 mai 2026 votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent. Le vote est lancé.

Le procès-verbal de la séance du 31 mars 2026 est accepté par 33 OUI, soit à l'unanimité.

M. NOBS, Président : nous pouvons passer au point suivant de l'ordre du jour.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

M. NOBS, Président : c'est avec tristesse que nous avons appris la disparition de Mme Anna Maria BELLESE, maman de notre collègue, Daniel NOËL.

Au nom du Conseil municipal, nous avons adressé à M. NOËL nos sincères condoléances. Nous lui exprimons à nouveau notre plus vive sympathie.

Nous avons été contactés par une fondation biennoise en recherche de fonds. Nous avons répondu à cette dernière en l'orientant vers l'autorité compétente.

Promotions scolaires 2026. Je m'y suis rendu avec une solide délégation de notre Conseil. Nous avons eu le plaisir de défiler non pas une fois, mais trois fois. Encore une fois, merci à toutes les personnes ayant œuvré au succès de la manifestation.

Nous pouvons passer au point suivant de l'ordre du jour.

4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. NOBS, Président : les communications du Conseil administratif devaient nous être données par M. STAUB, Maire depuis le 1^{er} juin 2026.

M. STAUB n'est pas là. Ces communications nous seront données par M. BUSCHBECK, Conseiller administratif, à qui je cède la parole.

M. BUSCHBECK, Conseiller administratif : merci M. le Président.

Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, je vous prie d'excuser l'absence du Maire, mon collègue Martin STAUB, pour des raisons de santé. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

Comme nous vous l'annoncions le 31 mars dernier, le traditionnel point 1) de ces communications, consacré à la statistique, n'est plus évoqué que lorsque des modifications interviennent pour les chiffres de la population ou lorsque des données particulières sur l'emploi sont à signaler, ce qui est le cas.

1. Population :

Les dernières données disponibles pour la population résidente sont celles de mars 2026. Elles font état d'une population verniolane qui, pour la première fois, dépasse les 39'000 habitants puisque notre Commune comptait, en mars, 39'147 habitantes et habitants.

2. Stade de football des Avanchets – maîtriser les usages :

Le Conseil administratif a dû réagir face à un usage exorbitant du stade des Avanchets le dimanche par des amateurs de ballon rond, mais aussi peut-être et surtout de rencontres et de fêtes. Cela a conduit à des débordements et des nuisances pour nos communiers et à la privation de ces terrains par des personnes qui ne sont pas de la Commune. C'est un phénomène qui a été observé par le passé dans d'autres communes.

C'est pour mettre fin à cette situation que le Conseil administratif a dû se résoudre à modifier le règlement portant sur l'usage du terrain en interdisant son usage le dimanche dès le 1^{er} juin, sauf pour les clubs sportifs et les structures autorisées par la Ville.

Le Conseil administratif espère que cette mesure assez lourde sera de nature à réduire la dérive observée avant de pouvoir prochainement rendre à la population ce qui lui appartient.

3. Recours contre la loi sur les piscines et bains publics

Par acte du 5 juin 2026, la Ville de Vernier a recouru contre la loi précitée en sollicitant la restitution de l'effet suspensif. Vous retrouverez dans les actualités publiées sur le site de la Commune les principaux griefs évoqués dans ce recours, dont une violation de l'autonomie communale.

La cause a été gardée à juger par la Chambre constitutionnelle.

Nous aurons l'occasion de revenir prochainement sur le sujet non sans rappeler au passage que la compétence du Conseil administratif pour recourir est ancrée de manière claire à l'article 47, lettre N, de la loi sur l'Administration des communes.

4. Un jury professionnel récompense Vernier

La Société des ingénieurs et architectes SIA a choisi de distinguer parmi cent six projets la forêt urbaine du quartier de l'Étang, née de la requalification de l'ancien parc de l'étang des tritons.

La forêt urbaine traduit la volonté de la Ville d'adapter cet espace aux besoins du quartier en offrant un lieu de rencontre, de détente et de promenade accessible à tous, tout en préservant et en renforçant la place de la nature.

C'est le Bureau APAAR, Atelier paysage et architecture qui est l'auteur de cette réalisation.

Monsieur le Président, j'en ai terminé avec ces communications, les dernières avant la pause estivale que nous vous souhaitons, à toutes et tous, régénératrice.

M. NOBS, Président : nous vous en remercions, M. BUSCHBECK.

Je vois qu'il y a une demande de prise de parole de Mme ROCH.

Mme ROCH : merci M. le Président.

Je voulais juste intervenir suite aux communications pour le terrain de football des Avanchets, sachant que la porte a déjà été cassée, le grillage découpé et les panneaux qui sont affichés sur le terrain ne sont pas visibles, lisibles pour tous.

J'ai croisé la Police municipale qui m'a assuré qu'elle porterait plainte pour violation de domicile si elle arrête ceux qui coupent le grillage ou forcent la porte.

Mais la Police cantonale m'a dit que les panneaux qui sont affichés ne permettent pas un dépôt de plainte comme me l'a indiqué la Police municipale.

Je pense qu'il faudrait se pencher sur une meilleure indication à prévoir sur toutes les entrées du stade et pas seulement sur la grande porte, si on veut pouvoir verbaliser comme il se doit ceux qui font des déprédations.

M. NOBS, Président : Mme ROCH, malheureusement il n'y aura pas de question orale lors de cette plénière.

Je cède la parole pour des questions d'ordre de séance et pas pour en profiter pour poser des questions, puisque les questions ne sont pas ouvertes aujourd'hui.

Nous passons au point suivant de l'ordre du jour.

6. RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ

6.A) CRÉDIT D'ÉTUDE ET DE RÉALISATION DE CHF 1'200'000.00 TTC POUR DES AMÉNAGEMENTS CONTRIBUANT À LA LUTTE CONTRE LES ÎLOTS DE CHALEUR DANS LES ÉCOLES DE CHÂTELAINE, VERNIER-PLACE ET BOURQUIN (DA 040 – 26.05) (M. MARTENS, RAPPORTEUR)

*Rapport de la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité du
8 juin 2026*

Rapporteur : Johan MARTENS

DA 040 – 26.05 CRÉDIT D'ÉTUDE ET DE RÉALISATION DE CHF 1'200'000.00 TTC POUR DES AMÉNAGEMENTS CONTRIBUANT À LA LUTTE CONTRE LES ÎLOTS DE CHALEUR DANS LES ÉCOLES DE CHÂTELAINE, VERNIER-PLACE ET BOURQUIN

Présentation par Mme MULLER-KLUIJTMANS Urbaniste-chef de projets.

Les villes comme Vernier sont fortement impactées par le phénomène d'îlot de chaleur. La dernière décennie a été la plus chaude enregistrée depuis le début des mesures météorologiques et la situation va empirer pour les prochaines décennies (cf. Présentation PPT). Cette augmentation est constante depuis l'ère préindustrielle.

La moyenne entre 2016 et 2025 est supérieure de 2.8° à la moyenne de l'ère préindustrielle et depuis les années 1960, chaque décennie a été plus chaude que la précédente.

Les années les plus chaudes ont toutes été mesurées après 2010 avec un écart de plus de 3.6°.

Les analyses montrent que ce phénomène a tendance à s'accélérer et va se poursuivre dans les années à venir.

De plus, en Suisse, le réchauffement est deux fois plus important que la moyenne mondiale et les 4 années les plus froides en Suisse sont toutes survenues avant 1900.

En cause la chaleur stockée durant la journée dans les matériaux, les constructions et les enrobés des villes, qui est restituée dans son environnement la nuit. Ce phénomène n'a pas lieu en campagne, car les surfaces végétalisées sont plus importantes qu'en ville.

Cet excès de chaleur urbain a de graves conséquences sur la santé. Lors de la canicule de 2003, un millier de personnes sont décédées en Suisse et les victimes vivaient quasiment exclusivement dans les grandes agglomérations.

Les îlots de chaleur ont également un coût significatif sur la santé avec des risques respiratoires et cardiovasculaires plus élevés, diminuant d'autant l'espérance de vie et chargeant les professions médicales.

La commune de Vernier montre également des écarts de températures importants, notamment la nuit.

Vernier doit atteindre un taux de canopée de 30% d'ici 2070, ce qui constitue un travail de longue haleine, car certains secteurs sont très peu arborisés, comme les zones industrielles, les pétroliers ou les quartiers des Libellules et Châtelaine.

*Le Canton de Genève a développé plusieurs outils pour lutter contre ces îlots de chaleur, dont la **Stratégie cantonale d'arborisation genevoise adoptée le 8 mai 2024 par le Conseil d'État** qui prévoit d'augmenter le taux de canopée de 23% à 30% d'ici 2070 sur tout le territoire genevois, soit une surface complémentaire sous le couvert des arbres équivalente à plus de 554 hectares. Un crédit d'étude et de subvention a été voté pour permettre la mise en œuvre de cette stratégie.*

Un autre outil développé par le Canton est la loi sur l'arborisation, la végétalisation, la mobilité douce et les transports publics dans l'ère urbaine, qui oblige à réduire les surfaces minérales dédiées uniquement à l'automobile. Elle vise plutôt des projets d'aménagement de type espaces publics.

La lutte contre les îlots de chaleur est donc identifiée par la Stratégie cantonale genevoise et par cette loi, ainsi que par le Plan directeur communal adopté en 2022 par le Conseil d'État qui est axé sur la santé.

Pour lutter contre les îlots de chaleur, l'aménagement des cours d'école est intéressant car ce sont des sites qui accueillent des enfants très vulnérables aux températures extrêmes, des équipements de quartier ouverts les week-ends et les vacances offrant des lieux de détente et de rencontre pour les quartiers, tout en ayant des espaces particulièrement imperméabilisés.

Le crédit d'étude et de réalisation présenté va permettre de développer des avant-projets de requalification des aménagements extérieurs de l'école, de déposer les autorisations de construire, d'aller de l'avant sur les appels d'offres et de réaliser les chantiers de ces 3 écoles.

Une étude de priorisation des interventions sur les 14 écoles communales a été effectuée par le bureau ATNP. Ses conclusions ont permis d'établir la priorisation des interventions amenant au crédit pour ces 3 premières écoles, de donner des recommandations pour la suite des études et de définir un devis général pour ce crédit.

École de Châtelaine : *La surface de la cour de cette école, qui accueille 9 classes, s'étend sur une surface de 3'400 m² avec 1'985 m² de cour ouverte. Cette école est entièrement située en zone de stress élevé de chaleur, soit au-delà de 35°, et située à 100% dans les 20% de zones identifiées comme les plus chaudes du Canton en termes d'îlots de chaleur.*

La cour est imperméabilisée quasiment à 100%, seuls 8% sont recouverts de surfaces vertes et le taux de canopée est de 14% seulement avec 8 arbres dont certains sont en mauvais état.

Le potentiel de dégrappage est de 900 m². Le projet doit être travaillé afin que les terrains soient maintenus.

École de Vernier-Place : *La cour de cette école, qui accueille 15 classes, s'étend sur un hectare avec 3'200 m² de préau ouvert et 83% de son périmètre est soumis à un stress élevé de chaleur. 100% de l'école est située dans les 20% de zones identifiées comme les plus chaudes du Canton en termes d'îlots de chaleur.*

Il est possible de passer de 49 arbres existants à 60 ou 70 arbres pour cette cour afin de développer la canopée.

Le potentiel d'intervention important rend possible de changer les matériaux, arboriser et développer les 3 strates, soit la strate herbacée, la strate arbustive et tout ce qui est arborisation.

École Bourquin : La cour de cette école, qui accueille 4 classes, s'étend sur 2'459 m², dont 603 m² de cour ouverte. 73% de son périmètre est soumis à un stress élevé de chaleur et 83% de l'école est situé dans les 20% de zones identifiées comme les plus chaudes du Canton en termes d'îlots de chaleur. Il serait possible de végétaliser la toiture terrasse, de dégrapper des zones et d'arborer les places de jeux.

CHF 200'000.00 sont prévus pour l'étude des 3 écoles, soit : CHF 70'000.00 pour l'école de Châtelaine, CHF 100'000.00 pour l'école de Vernier-Place et CHF 30'000.00 pour l'école Bourquin.

Le montant des travaux s'élève à CHF 900'000.00, dont CHF 315'000.00 pour l'école de Châtelaine, CHF 450'000.00 pour l'école de Vernier-Place et CHF 135'000.00 pour l'école Bourquin.

L'étude et les travaux de réalisation s'étendraient de 2027 à 2029.

Des subventions seront demandées au titre de la Stratégie d'arborisation genevoise.

Un commissaire (UDC) estime que la somme pour l'étude est très élevée car il s'agit essentiellement de dégrapper du sol et de planter quelques arbres. Ce genre de projet ne peut-il pas être développé à l'interne du service, plutôt que de faire appel à des bureaux externes. De plus, les périodes de canicule ont logiquement lieu en été, lorsque les enfants sont en vacances, pour le reste, les enfants passent l'essentiel de leur temps en classe, il souhaite savoir si une réflexion a été entamée pour les climatiser les classes, ce qui serait une véritable urgence. Il craint également que l'ouverture des préaux pose des problèmes sécuritaires, les enrochements et autres rocailles projetés pouvant servir de cache pour les dealers.

M. MORO, Chef du service de l'aménagement, répond que l'étude concerne 3 sites et que les travaux doivent avoir lieu en coordination avec le corps enseignant, les élèves et le DIP, pour que les propositions soient compatibles avec certaines directives et exigences des établissements scolaires. Le projet n'est pas si anodin et l'étude permet d'avoir des plans qui vont jusqu'aux autorisations de construire. Aussi, la complexité va au-delà d'un plan où seules des surfaces pour planter des arbres seraient identifiées.

De plus, la cour d'école est un lieu de vie pour toute la population en dehors des heures scolaires et lors des vacances scolaires. Les cours d'école sont aussi un potentiel très intéressant pour amener de la végétation et lutter contre les îlots de chaleur, raison pour laquelle il est nécessaire d'investir dans ces endroits.

La fraîcheur dans les établissements scolaires est une préoccupation pour la Ville de Vernier, qui se traduit dans le cadre des demandes de crédit concernant l'assainissement et la rénovation des écoles.

Un commissaire (MCG) estime également que les préaux d'école doivent rester ouverts et accessibles, notamment pour les jeunes afin qu'ils puissent se retrouver en fin de journée et en soirée. Ce sont des lieux de rassemblement et de partage. Les Polices municipales et cantonales, ainsi que les Correspondants de nuit, sont là pour intervenir en cas de problème.

Un commissaire (VERT-E-S) content d'entendre que plusieurs commissaires se soucient des conditions de vie dans les établissements scolaires, confirme que les cours d'école sont utilisées par de nombreux habitants en dehors des heures scolaires et sont des lieux de vie sécurisés.

VOTE :

Acceptons-nous la DA 040 – 26.05 Crédit d'étude et de réalisation de CHF 1'200'000.00 TTC pour des aménagements contribuant à la lutte contre les îlots de chaleur dans les écoles de Châtelaine, Vernier-Place et Bourquin ?

8 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S, 1 MCG, 1 LED, 1 PLR)
1 NON (1 UDC)
1 Abst. (1 UDC)

La DA 040 – 26.05 est acceptée à la majorité.

M. NOBS, Président : M. MARTENS était rapporteur.

Pour information, cette DA a été acceptée par 8 OUI, 1 NON et 1 abstention en commission.

M. le rapporteur, souhaitez-vous rajouter quelque chose ?

M. MARTENS : je crois que cette DA tombe à pic.

Nous avons une illustration parfaite autour de nous de l'utilité de lutter contre les îlots de chaleur.

À part cela, rien à rajouter.

Merci M. le Président.

M. NOBS, Président : merci M. MARTENS.

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Cela ne semble pas être le cas.

Je vais me tourner vers Mme la Secrétaire en priant cette dernière de bien vouloir nous lire le décide de la délibération DA 040 – 26.05.

Mme LANZILAO, Secrétaire :

Délibération du Conseil municipal de Vernier

relative à un

CRÉDIT D'ÉTUDE ET DE RÉALISATION DE CHF 1'200'000.00 TTC POUR DES AMÉNAGEMENTS CONTRIBUANT À LA LUTTE CONTRE LES ÎLOTS DE CHALEUR DANS LES ÉCOLES DE CHÂTELAINE, VERNIER-PLACE ET BOURQUIN

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu l'exposé des motifs ;

vu le rapport de la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité du 8 juin 2026 ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal

décide

- 1 *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude et de réalisation de CHF 1'200'000.00 TTC pour des aménagements contribuant à la lutte contre les îlots de chaleur dans les écoles de Châtelaine, Vernier-Place et Bourquin ;*
- 2 *de prendre acte qu'une subvention de CHF 200'000.00 TTC sera demandée à l'Office cantonal de l'Agriculture et de la Nature ;*

- 3 *de comptabiliser la dépense de CHF 1'200'000.00 TTC et les recettes de CHF 200'000.00 TTC dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette de CHF 1'000'000.00 TTC à l'actif du bilan de la Ville de Vernier, dans le patrimoine administratif ;*
- 4 *d'amortir la dépense nette de CHF 1'000'000.00 TTC au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 21.33, dès la fin des travaux, estimée à 2028.*

J'en ai terminé, M. le Président.

M. NOBS, Président : merci Mme la Secrétaire.

Nous pouvons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent la DA 040 – 26.05 votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent. Le vote est lancé.

La délibération administrative DA 040 – 26.05, Crédit d'étude et de réalisation de CHF 1'200'000.00 TTC pour des aménagements contribuant à la lutte contre les îlots de chaleur dans les écoles de Châtelaine, Vernier-Place et Bourquin, est acceptée par 33 OUI, soit à l'unanimité.

M. NOBS, Président : nous pouvons passer au point suivant de l'ordre du jour.

7. RAPPORTS DE LA COMMISSION DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

7.A) PRÉSENTATION DU SERVICE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION : ENJEUX ET RÉORGANISATION (M. MARTENS, RAPPORTEUR D'INFORMATION)

Rapport d'information de la commission de la culture et de la communication du 1^{er} juin 2026

Rapporteur : Johan MARTENS

PRÉSENTATION DU SERVICE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION : ENJEUX ET RÉORGANISATION

Introduite par M. AGRAMUNT, Conseiller administratif, la séance est destinée à expliquer les nouveautés au niveau de la culture depuis 2024 et les changements opérés avec l'arrivée de Concorde Espace Culture. Il veut aussi présenter aux nouveaux Conseillers municipaux la politique culturelle envisagée à Vernier.

Mme MAHRER, Cheffe du service culture et communication, poursuit l'explication : le service regroupe 3 pôles complémentaires, soit la culture, la communication institutionnelle et les 3 bibliothèques municipales. La mission de ces pôles est de mettre à disposition de la population des informations et des expériences qui permettent de comprendre la société dans laquelle elle vit et de favoriser le pouvoir d'agir et de se former une opinion. Le service a subi de grands changements depuis 2024, notamment avec l'arrivée de Concorde Espace Culture et la diminution des ressources souhaitée par le Conseil administratif.

A son arrivée en 2023-2024, l'équipe était très professionnelle et engagée mais son organisation et ses ressources ne correspondaient pas à un service à même de répondre aux exigences d'une ville de la taille de Vernier. Elle a ainsi décidé de rationaliser les postes conformément à la lettre de mission du service, tout en ajoutant des strates intermédiaires. Le service a été transformé en service organisé en fonction des besoins, des missions définies et des compétences de chacun. Auparavant, chacun-e faisait un petit peu de chaque mission, de chaque tâche et ce n'était pas clair. En définissant des rôles précis et des périmètres très détaillés, tout en tenant compte des compétences de chacun, un organigramme a été établi pôle par pôle. Les strates intermédiaires qui ont été ajoutées sont représentées par : une administratrice, une déléguée à la communication institutionnelle, une déléguée à la culture et une déléguée aux bibliothèques.

Pôle communication : Par exemple, toutes les personnes du service s'occupaient d'une partie de l'Actu Vernier, ce qui ne permettait pas l'efficacité. Ce pôle a été restructuré de manière cohérente. La Commune a ainsi une communication plus cohérente reposant sur des personnes de confiance qui peuvent trier les informations reçues.

Tous les intitulés de poste ont été remaniés :

- Le chargé de contenus numériques et multimédia sera chargé de développer la stratégie numérique ;*
 - La chargée de promotion et communication est une graphiste qui est chargée de tous les projets de communication interne ;*
 - La rédactrice en chef de l'Actu Vernier se charge de l'entièreté du journal.*
- Toutefois, ce dernier pôle reste sous-doté par rapport à l'importance de la Commune.*

Pôle bibliothèques :

Ces bibliothèques étaient peu rattachées au service et au bureau. Les liens entre le service et les bibliothèques n'étaient pas garantis ni systématisés, alors qu'elles participent activement à la vie de la Commune. Il était important de visibiliser et d'intégrer les bibliothèques au sein du service, de l'Administration et du public.

Il a fallu rendre les conditions de travail conformes aux recommandations de Biblio Suisse au niveau du nombre de documents par rapport au nombre d'habitants pour chaque bibliothèque. On constate qu'il manque un équivalent temps plein par bibliothèque. Ces nouveaux postes sont soumis aux arbitrages et au budget, la mise aux normes des bibliothèques se fera de manière progressive sur 3 à 4 ans. La bibliothèque de Vernier-Village va quant à elle accueillir son premier apprenti en 2026. In fine, le service espère avoir un apprenti dans chaque bibliothèque pour une année du CFC.

Pôle culture :

La délégation de la saison culturelle à Concorde Espace Culture représente un changement majeur pour le service. Toutefois, cette transformation n'est pas une réduction du service mais une réorganisation pour assurer une mission culturelle et des services publics forts, malgré un cadre budgétaire plus restreint. Ce pôle va prendre le temps pour développer une stratégie propre à Vernier. La délégation de la saison culturelle à Concorde Espace Culture ne diminue en rien la mission de service public qui voit disparaître une seule de ses prestations. Concorde Espace Culture est autonome artistiquement et la Ville de Vernier a délégué la diffusion de spectacles à cet établissement qui va participer au rayonnement de la Commune. Le service va être une ressource et un soutien pour cet établissement car il a la connaissance du territoire. L'équipe culture est complète et composée de :

- Une déléguée en charge du développement des publics et partenariats ;*
- Une chargée de développement de projets culturels ; une personne qui met en œuvre sur le terrain la programmation décidée ;*
- Une chargée d'administration culturelle et bureau des artistes responsable des subventions monétaires et non-monétaires (résidence des artistes, mise à disposition des locaux), des liens avec tous les acteurs culturels du territoire et tous les artistes ; elle sera aussi chargée de développer des liens et de l'entraide avec les autres communes ;*
- Un technicien à la salle du Lignon.*
- Un poste de coordinateur de programme de médiation est en attente et est destiné à accompagner durant 3 ans le chantier de la Maison des familles des Avanchets par de la médiation artistique et culturelle.*

Un commissaire (SOC) aimerait savoir comment le personnel du Service de la culture et de la communication vit ces changements.

Mme MAHRER avoue que ce changement n'a pas été simple pour le personnel et que la situation a été assez compliquée durant 2 ans. Elle se considère aussi comme un facteur de trouble puisqu'elle est arrivée assez récemment. À son arrivée, l'équipe était inquiète sur son avenir car elle était dans l'attente de savoir si le Service de la culture et de la communication allait disparaître ou s'il allait être transféré à Concorde Espace Culture. Il y a eu des départs et elle a dû accompagner certaines personnes afin qu'elles trouvent leur place dans cet organigramme. La période qui s'annonce est une phase d'expérimentation, ce qui n'est pas sécurisant pour certaines personnes.

Un commissaire (MCG) aimerait connaître la dotation actuelle en personnel pour le Service de la culture et de la communication par rapport à 2024. Il a le sentiment que le Service de la culture et de la communication devient une branche ou un département de Concorde Espace Culture.

Sans budget, Mme MAHRER n'a pas pu demander du personnel supplémentaire pour la réorganisation du service. Il n'y a pas eu de baisse au niveau des ressources humaines depuis 2024. Néanmoins, il y a une baisse de 270% côté culture. Même si les pôles communication et bibliothèques ont été renforcés, il manque toujours du personnel pour ces 2 pôles.

Elle ne partage pas le sentiment quant à la position du service par rapport à Concorde Espace Culture. L'idée est d'agir en complémentarité et en partenariat. Concorde Espace Culture est autonome et aura pour charge de diffuser des spectacles, comme cela se faisait à la Salle du Lignon. Cette diffusion de spectacles était une petite partie du travail effectué par le service. Le travail effectué par le service sur le territoire est poursuivi et va même être augmenté. L'idée est d'aller à la rencontre des habitants, de se mettre à leur service, ce que ne fera pas Concorde Espace Culture. Le service est totalement indépendant et ne recevra pas de directive de Concorde Espace Culture, de même que Concorde Espace Culture a une liberté artistique et de direction, mis à part les critères et indicateurs imposés par la Ville de Vernier pour le versement de la subvention. Des collaborations peuvent être envisagées pour certains projets et il s'agit d'un partenaire supplémentaire sur la Commune avec lequel de bons rapports sont établis.

M. NOBS, Président : M. MARTENS était l'auteur d'un rapport d'information.

Souhaite-t-il ajouter quelque chose à son rapport ?

M. MARTENS, vous avez la parole.

M. MARTENS : merci M. le Président.

Je vais rajouter tout de suite pour le point suivant le même commentaire.

Nous avons eu depuis des années une politique culturelle et une présentation d'une saison qui ont été magnifiques.

Nous avons vu le succès de la concrétisation d'un projet qui a commencé il y a dix ans tranquillement, petit à petit, remplir la Salle du Lignon et arriver presque à une saturation de la Salle du Lignon.

Je crois que nous pouvons nous en féliciter.

La saison prochaine, nous allons changer d'endroit. Nous allons avoir une salle plus grande.

Mais j'aimerais juste souligner une chose. Le dernier spectacle à la Salle du Lignon a été un spectacle d'opéra. Ce spectacle a été joué hors mur, hors de la Salle du Lignon, c'est-à-dire qu'il a voyagé

à travers le Lignon. Nous avons pu chanter de l'opéra dans tout le Lignon pour terminer à la Salle du Lignon.

C'est un peu le but des prochaines saisons, c'est-à-dire sortir un peu des murs et venir vers le public, s'adresser aux Verniolans avec une nouvelle programmation qui va être – je l'espère et je le pense – magnifique et vraiment stimulante, avec, à côté de cela, la nouvelle salle de la Concorde qui va continuer la saison culturelle mais avec d'autres programmeurs.

Je pense que nous pouvons tous nous réjouir de cette évolution magnifique.

C'était pour l'information. Mais très honnêtement, nous pouvons être fiers de ce qui a été réalisé ces dix à quinze dernières années côté culture à Vernier.

Merci.

M. NOBS, Président : merci M. MARTENS.

Nous passons au point suivant.

7.B) PRÉSENTATION DE LA POLITIQUE CULTURELLE 2026-2030 (M. MARTENS, RAPPORTEUR D'INFORMATION)

Rapport d'information de la commission de la culture et de la communication du 1^{er} juin 2026

Rapporteur : Johan Martens

PRÉSENTATION DE LA POLITIQUE CULTURELLE 2026-2030

Présentation par Mme MAHRER, Cheffe du service culture et communication.

Un travail de restructuration du service a été finalisé par la production d'un document permettant de poser une politique culturelle pour la nouvelle législature et de répondre à une demande qui figure dans le règlement d'application de la loi cantonale, à savoir que chaque commune doit adopter une politique culturelle, ou en tout cas une ligne directrice en matière de culture, pour son territoire. Ce document officiel a été validé par le Conseil administratif.

La politique culturelle permet de répondre concrètement au principe de médiation au sens large, soit de faire le lien avec le public, même non-initié. L'idée est de faciliter l'accès à l'art et à la culture sous toutes ses formes, de favoriser l'appropriation d'un lieu, d'une œuvre ou d'un projet, de développer la sensibilité et le sens critique représentés par la curiosité, encourager la participation citoyenne, l'étonnement, l'émerveillement, faire voir et enfin expérimenter des pratiques peu communes. L'équipe va prendre le temps d'établir un diagnostic du territoire et créer des indicateurs inédits (passer du quantitatif au qualitatif) en allant à la rencontre des gens, des publics et des acteurs du territoire, pas seulement culturels. Favoriser l'accès à la culture fait tomber les différentes barrières qui empêchent d'avoir accès à l'offre culturelle, barrières qui peuvent être physiques, psychologiques, culturelles, financières, sociales, etc. Il est important de mélanger les pratiques, les professionnels et les amateurs, le culturel et le socio-culturel. Il faut aussi plaider pour que la culture sorte de ses murs traditionnels et des élites pour être aussi populaire. La culture peut aussi créer du scandale, de la polémique et peut servir à lever des incompréhensions. Il ne faut jamais avoir peur du débat.

Cette politique culturelle, dont l'horizon est 2030, permet aussi de servir de cadre à l'équipe pour arbitrer les nombreuses demandes de subventions et ainsi pouvoir justifier de manière transparente les refus et

les acceptations. Le développement du service est un peu plus ambitieux qu'une simple projection de la culture autour de thématiques fortes, comme par exemple l'accessibilité. Au-delà de vouloir une culture participative, c'est-à-dire qui inclut son public, le but est d'avoir une culture immersive, qui s'insère un peu partout et qui contribue au bien-vivre ensemble.

Cette politique culturelle s'articule autour de 5 axes stratégiques, soit :

- Tisser un réseau vivant : mettre en réseau les acteurs du territoire susceptibles de coconstruire des actions culturelles ; passer d'un travail « d'experts » dans des lieux dédiés à la culture à un travail collaboratif sur l'ensemble du territoire ; développer ce réseau à l'intérieur du Service de la culture et de la communication (bibliothèques), entre les services, avec les associations et institutions, avec l'ensemble de la population ;
- Ancrages territoriaux : créer des racines et avoir une connaissance fine du territoire communal ; ancrer l'action du service dans des lieux diversifiés, tels que les bibliothèques ; passer d'un grand lieu unique potentiellement élitiste vers une multitude de lieux formant un écosystème avec des profils variés (quartiers, bibliothèques, lieux novateurs tels que la Maison des familles, salle du Lignon ou la Maison Chauvet-Lullin, des espaces hors les murs) ; valoriser le profil spécifique de chacun des quartiers pour imaginer une unité de la Commune et pour lutter contre la fragmentation et la polarisation ;
- Faciliter les initiatives : prendre en charge l'émergence et l'éclosion d'initiatives culturelles et accompagner leur développement ; le service deviendrait un incubateur de projets culturels citoyens avec plusieurs formes de dispositifs, comme l'éducation, le soutien d'initiatives citoyennes et d'acteurs culturels, le support logistique ou technique, la communication ;
- Loi pour la promotion de la culture et de la création artistique (LPCCA) comme levier : utiliser les principes de la loi comme manière de fonctionner, notamment ses principes d'ouverture comme le message culturel de la Confédération qui insiste sur les principes de participation, d'identité culturelle partagée, etc. ;
- Piloter les prestations : imaginer le territoire de Vernier comme un territoire d'expérimentation pour des formes de créations hybrides et inconnues ne s'inscrivant pas dans des lieux particuliers.

Le Service de la culture et de la communication a abandonné ses cycles contraints de programmations annuelles au profit d'une démarche plus spontanée, plus réactive par rapport à ce qui remonte du terrain et des rencontres avec le public.

L'équipe et le service sont en reconstruction avec de nouvelles bases pour arriver en 2027 à l'année 0 qui sera le début de l'activité hors saison culturelle. En 2028, le modèle sera créé en suivant des initiatives et en tentant des choses pour arriver en 2029 à l'ajustement du modèle et à sa validation en 2030. Un bilan des actions entreprises pourra être effectué en fin de législature.

La salle du Lignon ne va plus accueillir la saison culturelle mais aura vocation à imaginer d'autres formats pour en faire un lieu vivant. Un lieu de convivialité a été développé dans la buvette avec un coin convivial/espace détente et où il est possible de lire et de consulter des livres en libre-service. Une scène a été installée pour faire des expérimentations en marge de la saison avec de petits formats. Il y a eu du jazz, des tremplins de jeunes artistes du quartier du Lignon, des sorties de résidence de jeunes compagnies de théâtre. Il y a également eu des expositions, des récits de voyage et des dédicaces. Les modalités de mise en œuvre de la salle du Lignon doivent encore être trouvées, pour permettre une plus grande amplitude d'ouverture.

L'offre hors-murs va être étoffée afin de mettre l'art dans la rue, au milieu des passants, comme l'art visuel (street art, peinture, sculpture), les performances, le cirque, le théâtre, l'improvisation, etc., avec des propositions éphémères, participatives comme des grands bals populaires. Venir à la rencontre des gens est très important notamment pour toucher des personnes qui ne vont pas dans les salles de spectacles. Le format de la Contre-saison va être maintenu mais renommé et réadapté pour éviter de débarquer dans les quartiers sans préavis, sans travail préparatoire, de sorte que les propositions artistiques soient bien accueillies par la population.

(Nb.la programmation 2026 aura lieu au mois d'août uniquement dans le parc Chauvet-Lullin, faute de personnel.)

Travail transversal et en partenariat : le service souhaite collaborer avec les autres services communaux sur des thématiques spécifiques. Il s'agirait de proposer des spectacles pour venir en soutien de certaines problématiques sociales et sociétales. Au mois de novembre, dans le cadre de la campagne contre les violences sexistes et sexuelles, le service va proposer une exposition, un spectacle de danse et des débats à la salle du Lignon en collaboration avec la délégation à l'intégration du Service de la cohésion sociale.

Cela permet d'appréhender une problématique sociétale avec plusieurs facettes et plusieurs angles. Aborder une thématique avec un spectacle et des discussions permet de parler aux émotions et au cerveau. Le service accompagnera aussi de grands projets, tels que la Maison des familles.

Éducation artistique et culturelle : Cet élément est au centre des préoccupations du service. Des liens directs sont en développement avec la direction du cycle d'orientation du Renard afin de développer une programmation dédiée aux élèves et obligatoire dans le programme scolaire. Les propositions seront coconstruites avec les élèves. Les offres pour les scolaires et les crèches sont maintenues. Le Conservatoire populaire va étoffer son offre sur Vernier et va monter un projet pilote de cours extrascolaires en groupe gratuits de musique accompagnée par ordinateur et de hip-hop à la salle du Lignon.

Bibliothèques : Il faut remettre les bibliothèques au cœur du dispositif.

En résumé, il ne suffit pas de rassembler et de proclamer le vivre ensemble. Il s'agit d'un travail de longue haleine dont les résultats ne sont pas perçus immédiatement. Le programme du service est expérimental parce qu'il n'a jamais été poussé à ce point dans les communes. Le service va rester humble dans ces propositions et va s'autoriser à se tromper.

Un commissaire (VERT.E.S) souhaite savoir si le théâtre en plein air va revenir et si les auditions de musique, les expositions et le week-end japonais à la Maison Chauvet-Lullin sont maintenus.

Selon Mme MAHRER, des événements au format réduit vont se dérouler dans plusieurs endroits du parc Chauvet-Lullin en fin d'après-midi et un spectacle de plus grande envergure sur la scène aura lieu à la fin. Le service n'a pas les moyens pour l'instant de programmer du théâtre en plein air qui demande une infrastructure conséquente mais que la volonté de redonner vie au parc Chauvet-Lullin est présente. La Maison Chauvet-Lullin accueille toujours des auditions sur réservation. Concernant les expositions, elle espère que d'ici cet automne, voire ce printemps, des expositions collectives pourront être organisées dans l'ensemble de la Maison. Les expositions collectives permettent de créer des synergies et une communication plus percutante. Le week-end japonais est maintenu et aura davantage d'espace. La Maison Chauvet-Lullin pourrait devenir un lieu de résidence pour les artistes avec comme condition que leur proposition se mette en lien avec la population d'une manière ou d'une autre.

Un commissaire (MCG) avait l'impression que le service était l'organisateur de moments culturels sur la Commune. Or, en écoutant la présentation de Mme MAHRER, elle perçoit le service comme un faiseur de culture et qui se transforme en accompagnateur d'artistes verniolans.

Selon Mme MAHRER, l'idée est effectivement d'accompagner des initiatives et de ne pas être forcément l'instigateur de l'initiative ni l'organisateur à proprement parler de l'événement, mais de l'accompagner. Néanmoins, le service va continuer d'organiser certains événements et spectacles mais en modifiant sa manière de voir et d'agir, en allant à la rencontre de la population, en identifiant ses besoins et, à partir de là, en imaginant un lien avec un projet culturel. Une co-construction avec la population est souhaitée.

M. NOBS, Président : si j'ai bien compris, vous avez déjà présenté vos remarques au point 6A).

Donc, nous prenons acte de ces divers rapports d'information.

Nous passons au point suivant de l'ordre du jour.

8. RAPPORTS DE LA COMMISSION DES SPORTS

8.A) PRÉSENTATION DU SERVICE DES SPORTS (M. DUNKEL, RAPPORTEUR D'INFORMATION)

Rapport de la commission des sports du 4 juin 2026

Rapporteur : M. Léo DUNKEL

PRÉSENTATION DU SERVICE DES SPORTS

Les commissaires sont en présence de Mme PILLONEL, cheffe du Service des sports (SSP), ainsi que de M. NUHIU, contremaître au sein du service. Mme PILLONEL débute la présentation en revenant sur les principales missions du SSP.

Mme PILLONEL explique que le service a notamment pour but de promouvoir la pratique du sport auprès de la population, d'organiser différents événements sportifs tout au long de l'année, de soutenir les nombreux clubs actifs sur Vernier et d'assurer l'entretien des infrastructures sportives. Le SSP travaille également en collaboration avec d'autres services de la Ville pour développer des actions en matière de prévention de la santé et d'intégration par le sport, ainsi qu'avec d'autres communes quand cela s'avère pertinent.

L'organisation du service est ensuite présentée. Celui-ci regroupe différents profils professionnels, notamment des gardiens de bassins, des gardiens de stades et de terrains de tennis, un chargé des relations sportives, des caissiers et des réceptionnistes. Au total, le SSP compte actuellement 39 collaborateurs en période hivernale et 47 durant la saison estivale, en tenant compte des collaborateurs fixes et auxiliaires.

Mme PILLONEL présente ensuite les principales infrastructures gérées par le service. Parmi celles-ci figurent notamment les stades de football, le minigolf du Lignon, la piscine du Lignon, les bassins scolaires d'Avanchet-Jura et des Ranches, les installations de tennis et de badminton de Vernier et d'Aïre, les boudodromes, les dojos du Lignon et de l'Étang, le terrain de rugby du Wellingtonia, les jeux d'eau de Balexert, du Lignon et de l'Étang, le terrain de beach-volley des Libellules ainsi que le parcours Vita du Bois-des-Frères.

Enfin, plusieurs manifestations organisées ou soutenues par le Service des sports sont évoquées, telles que Cinépiscine, Tous à l'eau, le Vernier Swimrun, V-Play Étang, Move & Clean, Sant'Escalade ou encore la soirée de félicitations des clubs sportifs.

M. NOBS, Président : M. DUNKEL est auteur d'un rapport d'information.

Il me fait signe de la tête qu'il ne souhaite pas prendre la parole.

Donc, nous prenons acte de son rapport d'information en remerciant M. DUNKEL.

Nous passons au point suivant de l'ordre du jour.

8.B) CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 148'000.00 DESTINÉ À LA RÉFECTION DES TERRAINS 7, 8 ET 9 DU TENNIS DE VERNIER (DA 041 – 26.05) (M. DUNKEL, RAPPORTEUR)

Rapport de la commission des sports du 4 juin 2026

Rapporteur : M. Léo DUNKEL

**DA 041 - 26.05 CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 148' 000.00 DESTINÉ À LA RÉFECTION DES
TERRAINS 7, 8 ET 9 DU TENNIS DE VERNIER**

L'objet est présenté par Mme PILLONEL, cheffe du Service des sports (SSP), accompagnée de M. NUHIU, contremaître au sein du service.

Dans un premier temps, les intervenants reviennent sur l'historique des courts de tennis concernés. Le revêtement actuel a été posé en 2005 puis, en raison de sa conception réversible, retourné en 2014 afin d'en prolonger la durée de vie. Très fréquentés aussi bien par le Tennis Club de Vernier que par le public, ces terrains ont nécessité au fil des années un entretien régulier et de nombreuses interventions.

L'état actuel des installations est ensuite présenté. Les responsables expliquent que le revêtement est aujourd'hui fortement usé et que les réparations effectuées ces dernières années n'ont eu pour objectif que de retarder son remplacement. Malgré ces travaux ponctuels, les courts ne permettent plus une pratique du tennis dans de bonnes conditions et présentent désormais un risque réel de blessure pour les utilisateurs, ce qui rend une rénovation nécessaire.

Le projet prévoit la pose d'un revêtement de type GreenSet Comfort, déjà installé au Tennis du Bois-des-Frères. Ce choix s'explique notamment par sa qualité, son confort de jeu et sa résistance à une utilisation intensive. Il s'agit d'un revêtement largement reconnu, utilisé dans de nombreuses compétitions de tennis, apprécié tant par les joueurs que par le Tennis Club de Vernier. Il est également précisé qu'il est respectueux de l'environnement et ne présente pas de caractère nocif. Un aperçu du rendu final est présenté aux commissaires.

Le budget du projet s'élève à CHF 148'000. Ce montant comprend notamment les travaux préparatoires, la remise à niveau de la surface existante, la pose du nouveau revêtement GreenSet ainsi que les différents accessoires et aménagements nécessaires. Il est indiqué que l'investissement pourrait être amorti en environ trois ans.

Enfin, le calendrier prévisionnel des travaux est présenté. La durée totale du chantier est estimée entre quatre et cinq semaines, avec environ une semaine consacrée à la dépose du revêtement actuel, quelques jours pour les travaux de correction de la surface, deux à trois semaines pour la pose du nouveau revêtement, puis une journée pour l'installation des équipements et accessoires.

La DA 041 - 26.05 Crédit d'investissement de CHF 148' 000.00 destiné à la réfection des terrains 7, 8 et 9 du tennis de Vernier, est acceptée par 11 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S, 1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 2 MCG, 1 LED, 1 PLR, 1 UDC), soit à l'unanimité des commissaires présents.

M. NOBS, Président : il s'agit de la DA 041 – 26.05.

M. DUNKEL était rapporteur. Il ne souhaite pas prendre la parole.

Pour mémoire, cette DA avait été acceptée en commission par 11 OUI, soit à l'unanimité.

Je vais à nouveau me tourner vers Mme la Secrétaire qui va nous lire le décide.

Mme LANZILAO, Secrétaire :

Délibération du Conseil municipal de Vernier

relative à un

**CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 148'000.00 DESTINÉ À LA RÉFECTION DES TERRAINS
7, 8 ET 9 DU TENNIS DE VERNIER**

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre d, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu la nécessité de procéder au remplacement du revêtement des terrains 7, 8 et 9 du tennis de Vernier ;

vu le rapport de la commission des sports du 4 juin 2026 ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal

décide

- 1 *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire de CHF 148'000.00 pour la réfection des courts 7, 8 et 9 du tennis de Vernier ;*
- 2 *de comptabiliser cette dépense dans le compte d'investissements, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif ;*
- 3 *d'amortir la dépense nette de CHF 148'000.00 au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique N° 34.33, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2026.*

Merci.

M. NOBS, Président : merci Mme la Secrétaire.

Nous pouvons passer en procédure de vote.

Celles et ceux qui acceptent la DA 041 – 26.05 votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent.
Le vote est lancé.

La délibération administrative DA 041 – 26.05, Crédit d'investissement de CHF 148'000.00 destiné à la réfection des terrains 7, 8 et 9 du Tennis de Vernier, est acceptée par 33 OUI, soit à l'unanimité.

M. NOBS, Président : nous passons au point suivant de l'ordre du jour.

**16. NOMINATION DES PRÉSIDENT-E-S, VICE-PRÉSIDENT-E-S ET SUPPLÉANT-E-S DES
LOCAUX DE VOTE DE 2026**

M. NOBS, Président : les feuilles ont circulé.

Je crois que celles et ceux qui siègent au sein de notre Délibératif ont pu les signer.

Je regarde vite fait. Nos élus figurant sur cette liste ont bien signé.

Je vous prierai de contacter, au sein de vos partis respectifs, les personnes que vous avez désignées pour que ces dernières passent d'ici vendredi au plus tard au guichet prestations pour qu'on puisse valider leur désignation.

Je ne me souviens plus si la procédure impliquait de lire ou non le nom de toutes les personnes désignées.

Non. Nous allons épargner cela à Mme la Secrétaire.

Je vous propose de lancer le vote pour approuver, dans sa globalité, la désignation de toutes ces personnes.

Celles et ceux qui acceptent la désignation de ces personnes votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent. Le vote est lancé.

Pendant qu'on lance le vote, c'est l'occasion de rappeler que nous aurons une votation cantonale et fédérale le 27 septembre 2026. Il faudra être fin prêt.

La nomination des Président-e-s, Vice-Président-e-s et Suppléant-e-s des locaux de vote de 2026 est acceptée par 33 OUI, soit à l'unanimité.

M. NOBS, Président : je n'en ai pas encore terminé.

J'ai une information qui nous est donnée par nos secrétaires. Vous avez reçu une feuille avec la rémunération de vos jetons de présence. Vous trouverez des décomptes individuels dans chacune des fourres « Conseil municipal ». Les indemnités pour rapport des naturalisations reçues tardivement seront comptabilisées au deuxième semestre, ainsi que les indemnités CMNET qui seront, elles aussi, comptabilisées au deuxième semestre.

Voilà. Comme promis, tous les points devant être traités ont été traités et nous pouvons lever la séance.

N'oubliez pas de ranger les batteries et de retirer les cartes de vos appareils.

La prochaine séance aura lieu le 1^{er} septembre. Reposez-vous bien car la séance du 1^{er} septembre 2026 risque d'être assez chargée.

Merci Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux.

La séance est levée à 20h44.

Barbara LANZILAO
Secrétaire

Howard NOBS
Président